

Rousses le dimanche 16 août 2026,

Que penser de deux feuilles déposées sur un banc à proximité d'une porte d'entrée, à 2 mètres d'une boîte aux lettres.

Confession de foi

Croire en Dieu c'est une manière d'être,
C'est compter sur quelqu'un d'autre,
Pour devenir soi-même.

Croire en Dieu, c'est être lecteur des témoignages bibliques et chercheur dans la vie pour y découvrir la bonne nouvelle de sa présence au cœur de notre humanité.

Il a un plan d'amour, qui me porte, et dans lequel je peux entrer.

Croire en Dieu c'est réaliser que la personne de Jésus Christ, avec son message et sa vie, sa faiblesse sa mort et sa résurrection, sont pour moi comme une alliance à mon doigt. Il devient mon Seigneur, celui qui me guide, me soutient, et surtout m'invite à lutter contre les seigneurs qui veulent dominer notre monde.

Il est proche de moi et m'appelle « son ami ».

Croire en Dieu, c'est être réceptif à son Esprit qui brise les frontières humaines des générations et des idéologies, des ethnies et des partis.

C'est parier sur une fraternité humaine où l'échange, la joie et la langue du cœur auront raison de tous nos conflits et nos divisions.

Ensemble nous voulons devenir, non pas des représentants, mais des témoins, humbles et fidèles, de ce Dieu de l'Évangile et former son Église, c'est à dire la compagnie de ceux qui s'opposent au désespoir ; parce que, à la suite de Jésus, nous sommes animés par la foi, l'espérance et l'amour.

Aimer Dieu et son prochain

C'est vivre vraiment. (Yves Ehrmann)



Vous trouverez au recto ma réponse à ce texte...

Respect, tolérance et liberté de conscience. *En réponse au texte " Confession de foi » déposé sur un banc à proximité d'une porte d'entrée avec une boîte aux lettres portant la mention « Stop Pub »"*

Madame, Monsieur,

J'ai trouvé votre texte posé sur un banc, à deux mètres d'une boîte aux lettres qui indique clairement qu'elle n'accepte aucune distribution non sollicitée. Je souhaite vous répondre non pas sur votre foi elle-même, qui vous appartient, mais sur la façon dont ce texte m'est parvenu.

Le respect de la personne et du droit de communiquer

Déposer un écrit chez autrui sans y être invité, alors qu'un signe visible exprime le refus de toute distribution, est un manque de respect envers la personne et sa volonté. La liberté de communiquer ne s'exerce pas au mépris de la liberté de ne pas recevoir. Chacun est libre de choisir ce qui entre chez lui, et cette liberté-là mérite d'être respectée au même titre que celle de s'exprimer.

Le respect de l'environnement

Un feuillet laissé "au sol", exposé aux intempéries et voué à devenir un déchet, n'est pas un geste anodin. Le respect du vivant et du lieu où l'on vit devrait aller de pair avec le respect que l'on dit vouloir transmettre.

Le respect de la pensée de chacun

Sur le fond, chaque personne a le droit d'être et de penser comme elle l'entend. Ma manière de voir le monde, croyante ou non, n'a pas à vous être communiquée, pas plus que la vôtre n'a à m'être adressée sans que je l'aie demandée. D'autres croyances, d'autres chemins de pensée, d'autres façons de vivre sans dieu ou avec un dieu différent, sont tout aussi respectables que le vôtre. Aucune conviction, aussi sincère soit-elle, ne donne le droit de s'imposer à autrui.

Une mémoire qui devrait nous rendre prudents

L'histoire, et tout particulièrement celle de ces Cévennes où nous vivons, terre des guerres de Religion et du temps des Camisards, nous rappelle combien de convictions religieuses, dès lors qu'elles ont cherché à s'imposer, ont nourri la division et le conflit plutôt que la fraternité qu'elles annonçaient. C'est une leçon qui mérite d'être gardée en mémoire, ici plus qu'ailleurs.

En conclusion

Le respect et la tolérance ne sont pas des options : ce sont des obligations pour vivre ensemble sereinement, sans que personne n'ait à s'imposer à autrui, par quelque moyen que ce soit, pas même celui d'un texte déposé devant une porte qui ne respecte même pas la mention " Ne pas jeter sur la voie publique "

Un habitant de Rousses (Roland Mourgues)

En réponse à la provocation, mais en respectant l'obligation d'information. Ne pas jeter sur la voie publique